

# Prestations d'impressions diverses pour le Parc national des Cévennes

Marché à procédure adaptée (MAPA)  
Marché de fourniture de services

N°2025/PNC/MAPA/05

## Règlement de Consultation

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LE 03 novembre 2025 à 14h00**

## 1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)  
6 bis, place du palais  
48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES  
SIRET 184 800 050 00017  
[www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

Représenté par M. Vincent CLIGNIEZ, directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre à marchés subséquents a pour objet l'impression de supports d'information et de communication de l'EP PNC.

| Code CPV   | Libellé CPV                              |
|------------|--|
| 79810000-5 | Services d'impression                    |
| 79824000-6 | Services d'impression et de distribution |

## 3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique, et se réfère au Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services(CCAG-FCS).

La présente consultation est une consultation initiale.

### 3.1 - Lots – Tranches

Le présent marché comporte 2 lots :

|          |   |
|----------|---|
| Lot n° 1 | Impression de dépliants, plaquettes, brochures, affiches et autres documents  |
| Lot n° 2 | Impression et routage postal de la revue semestrielle « De Serres en Valats » |

Un même candidat peut répondre à un seul lot ou aux 2 lots.

### 3.2 – Technique d'achat

Le présent accord-cadre est multi-attributaire et sera exécuté au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, en application des articles R.2162-2 et 3, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Le nombre maximum des attributaires de l'accord-cadre est fixé à trois.

Il est fixé sans minimum et avec un maximum en valeur, sur toute sa durée (reconductions comprises)

- montant minimum : sans objet.
- montant maximum : 139 999,99 euros HT

Par conséquent, un titulaire qui ne se verrait attribuer aucune prestation au cours de la durée d'exécution du marché, ne pourra se prévaloir d'aucune indemnisation à cet égard.

L'EP PNC pourra avoir recours à la négociation avec les 3 candidats, dont les offres auront été classées aux 3 premières places, selon les critères établis à l'article 10 du présent règlement, mais se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation, en application de l'article R.2123-5 du code de la commande publique.

### 3.3 – Modifications du marché en cours d'exécution

Dans le respect des articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 4 du Code de la commande publique, le marché pourra être modifié en cours d'exécution par le pouvoir adjudicateur, afin d'adapter les prestations initialement demandées en cours de réalisation du marché si cela s'avérait nécessaire.

### 3.4 - Variantes – Options

Des variantes pourront être proposées par les candidats, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission. Ces propositions ne sont pas obligatoires. Si proposition de variantes, elles devront être identifiées et différenciées de l'offre de base qui reste prioritaire.

### 3.5 - Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché sous réserve de l'acceptation du ou des sous-traitants par la personne responsable du marché et de l'agrément par lui des conditions de paiement de chaque sous-traitant.

## 4. PUBLICATION

- Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes
- Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'État : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) )
- BOAMP

## 5. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable annuellement trois (3) fois par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse être supérieure à quatre (4) années.

Les titulaires du marché ne peuvent pas refuser la reconduction. De même, ils ne peuvent pas refuser les bons de commande qui en découlent.

En cas de non-reconduction, l'EP PNC transmet sa décision au titulaire par courriel avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la validité du marché. La décision de non-reconduction n'est assortie d'aucune indemnité pour le titulaire.

## 6. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs la première année. Les prestations seront réglées par application des prix du bordereau des prix de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

## 7. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- la lettre de candidature (DC1) ;



- la déclaration du candidat (DC2) ;
- les annexes financières pour chacun des 2 lots à compléter et à signer
- le cahier des clauses administratives particulières ;
- les cahiers des clauses techniques particulières, pour chacun des 2 lots ;
- l'attestation sur l'honneur à compléter et à signer

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

## 8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

## 8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 8.4 - Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

# 9. MODALITÉS DE TRANSMISSION DES OFFRES

## 9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée **au 03 novembre 2025 à 14h00**

Les candidats doivent transmettre leur pli par un dépôt unique sur la plateforme des achats de l'État.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plateforme PLACE : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Attention ! Il est recommandé aux candidats de débiter le téléchargement de leurs pièces plusieurs heures avant l'expiration des dates et heures limite de remise des offres, afin d'éviter que le téléchargement ne se termine après les délais impartis.

Un service de support du profil d'acheteur est disponible de 9 h 00 à 19 h 00, les jours ouvrés, pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de difficultés :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/aide/assistance-telephonique>

L'exclusion d'un candidat pourra être opérée conformément aux articles L.2141-7 à 11 du code de la commande publique, et dans le cas où des renseignements erronés ou inexacts auraient été portés sur les documents produits par le candidat.

## 9.2. - Contenu des offres

- ☐ une lettre de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- ☐ des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle, technique et financière du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) :
  1. Le chiffre d'affaires global, ainsi que la part du chiffre d'affaires consacré aux prestations objet du marché, des trois derniers exercices disponibles
  2. Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels pour 2025
  3. Les attestations de régularité fiscale (DGFIP) et sociale (URSSAF), datant de moins de 60 jours
- ☐ un RIB ou RIP
- ☐ l'attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner telles que mentionnées aux articles R.2143-3 et 6 du Code de la commande publique, remplie et signée
- ☐ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)
- ☐ **un mémoire technique détaillant et produisant :**
  - une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
  - la déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,
  - les éléments constitutifs de la politique de développement durable de l'entreprise,
  - toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées.
- ☐ **l'annexe financière dûment complétée et signée pour chacun des lots candidats**
- ☐ **des échantillons de travaux d'impression** similaires à ceux demandés dans chacun des lots candidats, et réalisés par le candidat. Ces échantillons devront être communiqués par voie postale en recommandé avec accusé de réception au Parc national des Cévennes – Commande publique, 6bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES avec la mention ***ECHANTILLONS 2025/PNC/MAPA/05***.
- les autres pièces du marché datées et signées

## 10. JUGEMENT DES OFFRES

### 10.1 Critères de sélection

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération                                      | Descriptif  |
|---|---|
| <b>1. Prix des prestations (50 %)</b>                       | Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre selon la méthode de calcul (offre la plus basse / offre du candidat*20).   |
| <b>2. Valeur technique (30 %)</b>                           | Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vu du mémoire technique.<br>Description dans le mémoire technique : <ul style="list-style-type: none"><li>- Des moyens techniques proposés pour le dépôt des fichiers d'impression (sur 5 points) ;</li><li>- Des moyens techniques proposés pour la réalisation des prestations demandées (sur 8 points) ;</li><li>- Des délais proposés pour la réalisation et la livraison des commandes (sur 7 points).</li></ul> Ce critère est plus amplement détaillé dans le CCAP |
| <b>3. Actions en faveur du développement durable (20 %)</b> | Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre au vu du mémoire technique.<br>Le critère sera évalué selon ces trois sous-critères : <ol style="list-style-type: none"><li>1 Ecolabels et certification environnementale des produits utilisés (sur 8 points)</li><li>2 Organisation logistique écoresponsable (sur 8 points)</li><li>3 Engagements complémentaires en matière de développement durable (sur 4 points).</li></ol> Ce critère est plus amplement détaillé dans le CCAP.                                      |

### 10.2 - Note finale pour la sélection

Le calcul de la note finale s'effectuera de la manière suivante :

**Note finale = note critère n°1 x 50% + note critère n°2 x 30% + note critère n°3 x 20%.**

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

## 11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre technique :

|       |  |
|-------|--|
| LOT 1 | M.Olivier PROHIN<br><a href="mailto:olivier.prohin@cevennes-parcnational.fr">olivier.prohin@cevennes-parcnational.fr</a>               |
| LOT 2 | Mme Natacha MALTAVERNE<br><a href="mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr">natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr</a> |

Pour les renseignements d'ordre administratif :

M.Laurent BERNARD, chargé de la commande publique  
[laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr](mailto:laurent.bernard@cevennes-parcnational.fr)



Parc national des Cévennes